

IL EST TEMPS POUR L'UE DE MENER LE RALLIEMENT POUR UNE CONVENTION DE L'ONU



L'UE et ses États membres sont des leaders mondiaux dans la défense et la promotion des droits de l'homme. L'UE a ouvert la voie en interdisant la discrimination fondée sur l'âge et en protégeant les droits des personnes âgées dans des instruments nationaux et régionaux. Mais dans la pratique, les progrès sont lents, limités et incohérents. Les personnes âgées ne peuvent pas toujours compter sur le système régional ou national pour protéger leurs droits.

L'appel à une convention n'est pas nouveau, mais il est d'autant plus urgent aujourd'hui que, face à une pandémie mondiale, tous les États membres de l'UE ont exprimé leur profonde inquiétude face à l'escalade de l'âgisme et ont accepté de travailler selon une approche fondée sur les droits pour favoriser des sociétés plus inclusives, équitables, résilientes et adaptées aux personnes âgées.

Nous avons besoin d'un instrument international pour que chacun, où qu'il vive, puisse bénéficier des mêmes droits lorsqu'il vieillit.

Une nouvelle convention de l'ONU a un potentiel transformateur qui peut guider les actions futures pour soutenir de manière proactive la réalisation des droits universels des personnes âgées.

À ce jour, aucun traité international relatif aux droits de l'homme n'a été adopté sans le soutien des États européens.

Le débat en cours sur la faisabilité d'une nouvelle convention de l'ONU permet à l'UE de démontrer concrètement son leadership pour garantir le respect égal des droits de chacun à tout âge.



QUELLE EST LA VALEUR D'UNE NOUVELLE CONVENTION?

PLAN D'ACTION POUR LE CHANGEMENT

Recadrage et responsabilisation

La pandémie actuelle a démontré que - malgré certains progrès - les personnes âgées sont toujours considérées comme vulnérables et ayant besoin de protection. Les violations des droits de l'homme à l'encontre des personnes âgées ne sont pas toujours traitées avec le même degré d'attention, de gravité ou d'urgence que les violations à l'encontre des femmes, des enfants ou des personnes handicapées. Une nouvelle convention des Nations unies créerait une obligation de détecter et de traiter les violations des droits de l'homme à l'encontre des personnes âgées. Elle pourrait également garantir que les politiques relatives au vieillissement sont ancrées sans ambiguïté dans les droits de l'homme.

L'élan de la réforme

Les traités existants en matière de droits de l'homme offrent peu de clarté quant à la manière de soutenir de manière proactive la réalisation égale des droits de l'homme dans la vieillesse. Une convention fournirait une interprétation plus riche, plus claire et plus accessible des droits universels. Elle pourrait déclencher un certain nombre de réformes, en énonçant les changements concrets nécessaires pour remédier aux violations des droits spécifiques subies par les personnes âgées. Par exemple, une convention permettrait de :

- interdire la discrimination fondée sur l'âge dans tous les domaines de la vie
- combler la fracture numérique
- incluent un droit étendu aux soins et à l'assistance.

UN MEILLEUR POINT D'ENTRÉE POUR LE RECOURS ET LA PARTICIPATION

Renforcer le pouvoir des détenteurs de droits et des défenseurs

Une convention des Nations Unies peut donner aux personnes âgées les moyens d'exercer et de revendiquer leurs droits. Elle renforcerait les possibilités pour les individus et la société civile de demander des comptes aux gouvernements et d'accéder à des recours. Elle pourrait donc renforcer le caractère exécutoire général du système des droits de l'homme.

Imposer un devoir de participation

Les personnes âgées ne sont pas systématiquement impliquées dans les processus décisionnels qui affectent leurs droits fondamentaux. Une convention de l'ONU créerait plus d'espace pour que les individus et les organisations qui défendent l'égalité des droits des personnes âgées puissent être impliqués dans les affaires publiques et revendiquer leurs droits.

MEILLEURE INTÉGRATION DANS LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Visibilité

Plusieurs rapports de l'ONU ont amplement démontré l'invisibilité relative des personnes âgées dans le système actuel des droits de l'homme. Une nouvelle convention permettrait de rectifier la négligence systémique des personnes âgées dans les garanties existantes en matière de droits de l'homme et d'assurer une attention soutenue.

Interopérabilité

Une nouvelle convention résoudrait la dispersion et l'incohérence du système actuel vis-à-vis des personnes âgées en promouvant une intégration systématique des droits de l'homme dans la vieillesse. Elle pourrait également contribuer à mieux traiter les désavantages multiples qui se produisent à l'intersection de différentes formes d'inégalités.

